

Je m'oppose à la recommandation de changer le nom de ma circonscription de York-Sunbury pour lui donner simplement celui de Fredericton. La circonscription de York-Sunbury a été établie en vertu de la loi de 1914 sur le remaniement de la carte électorale, et son nom avait été très bien choisi puisqu'il reflétait l'amalgamation des anciennes circonscriptions de York, Sunbury et Queen's.

Certains organismes de la région de Fredericton, comme la Société historique de York-Sunbury, ont également adopté ce nom pour traduire la riche tradition des United Empire Loyalists dans la région.

Bien que Fredericton soit en effet le centre le plus peuplé de la région, ce serait ignorer l'importance des dizaines de petites localités des environs de la capitale établies longtemps avant la Confédération que d'abandonner le nom de York-Sunbury.

La disposition de la loi la plus désastreuse consiste peut-être dans la méthode de détermination par amalgame du nombre des sièges à la Chambre des communes. Il faut commencer par le nombre de base de 75 sièges pour le Québec auxquels s'ajoutent 4 sièges à chaque remaniement, et appliquer ensuite une formule extrêmement compliquée pour établir la répartition des sièges entre les autres provinces.

Ce processus aura pour résultat de créer 28 nouvelles circonscriptions en 1984. En s'ajoutant à l'organisation énorme des services administratifs et de soutien de la Chambre à Ottawa et des bureaux de circonscription, ces 28 nouveaux sièges coûteront chaque année 14 millions de dollars de plus au Trésor public. Nous n'avons pas les moyens d'augmenter le nombre des sièges, et il n'est pas nécessaire de le faire.

Aux États-Unis, les sénateurs et les membres du Congrès représentent environ 413,000 électeurs chacun, mais leurs bureaux locaux et à Washington comptent un personnel beaucoup plus nombreux. Comme chacun d'entre nous représente en moyenne de 80,000 à 85,000 électeurs seulement, nous pourrions servir notre population qui augmentent lentement sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le personnel administratif et de soutien ou à la rigueur en l'augmentant un tout petit peu, ce qui coûterait bien moins cher que d'accroître le nombre des sièges à la Chambre.

Nous savons tous combien il est difficile pour les députés de l'arrière-ban et ceux des rangées du milieu d'obtenir la parole pendant la période de questions. Qu'en sera-t-il quand le nombre de députés cherchant à attirer l'attention de la présidence sera passé à 310? Les débats sur les principaux projets de loi s'en trouveront forcément prolongés pour que chaque député qui veut intervenir ait la possibilité de le faire. Nous accusons déjà un retard qui nous a empêché jusqu'à présent de nous pencher sur certaines mesures législatives, et la situation ne pourra que s'aggraver s'il faut faire place à un plus grand nombre de députés lors de chaque débat.

J'inviterais fortement le gouvernement ainsi que tous les députés à envisager la possibilité de maintenir le *statu quo* jusqu'à ce qu'un comité parlementaire ait pu étudier la question.

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat aujourd'hui. En tant que député siégeant de ce côté-ci de la Chambre, je me trouve dans la situation plutôt para-

Limites des circonscriptions électorales

doxale puisque je suis presque complètement d'accord avec les propos d'un député de l'autre côté.

Comme vous venez du Nouveau-Brunswick, Monsieur le Président, vous n'ignorez pas que ma circonscription est voisine de celle du député de York-Sunbury (M. Howie). Elle est également à la limite des circonscriptions de Gloucester, Westmorland, Kent, Fundy-Royal, Restigouche, Madawaska-Victoria et Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine ainsi que deux circonscriptions de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est donc dire qu'elle occupe une position assez centrale.

Je reconnais au départ que sa population est beaucoup moins nombreuse que la moyenne, mais elle dépasse la norme minimale fixée pour les circonscriptions du Nouveau-Brunswick. Or, les modifications proposées par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales ajouteraient bien des centaines de milles carrés à son territoire sans augmenter sensiblement sa population, qui passerait de 56,362 à 57,165. De sorte que ma circonscription, qui est déjà la plus vaste de toutes les circonscriptions du Nouveau-Brunswick et, si je ne m'abuse, de trois provinces maritimes, verrait son territoire agrandi de centaines de milles carrés pour inclure environ 800 personnes de plus.

● (1240)

En outre le motif principal invoqué par la Commission était d'arrondir la population du district électoral de Northumberland-Miramichi, mais c'est avec 800 personnes environ seulement. Initialement, la Commission avait proposé qu'une autre paroisse du comté de Kent, celle de St. Louis, soit ajoutée à Northumberland-Miramichi. A cause des instances présentées à la Commission par les habitants de la paroisse de St. Louis, cette idée a été abandonnée. Cela réduit à néant l'argument voulant que ces additions aient pour but d'augmenter la population.

Comme le disait le député de York-Sunbury, ce que l'on veut ajouter à Northumberland-Miramichi ce sont entre autres des parties des paroisses de Douglas, Stanley et St. Mary's prises au comté de York et une partie de la paroisse de Maugeville prise au comté de Sunbury. Cette partie de Maugeville que l'on veut ajouter est très peu peuplée. Comme le député l'a dit à juste titre, dans le comté de Northumberland on n'a pas d'accès direct au comté de Sunbury, il faut passer par Fredericton ou Oromocto. Cela obligerait les populations à parcourir de très longues distances pour se rendre au bureau de circonscription de Northumberland-Miramichi. Et l'élu, moi ou un autre, aurait aussi à parcourir de très longues distances pour se rendre dans ce qu'on appelle actuellement la circonscription de York-Sunbury. Cela n'a guère de sens. Pareil replâtrage n'a aucune justification, c'est même un très mauvais replâtrage.

En ce qui concerne les parties visées des paroisses de Douglas, Stanley et St. Mary's du comté de York, on ne peut pas dire qu'elles ne soient pas adjacentes à la circonscription de Northumberland-Miramichi. Mais je ne manque pas d'arguments pour montrer que sa population n'a pas de communauté d'intérêts avec celle de Miramichi. Comme communauté d'intérêts, ce n'est pas plus fort qu'entre Edmundston et Nackawic ou Bathurst et Buctouche ou Saint-Jean et St. Mary's.

M. Mazankowski: Et *Ecum Secum*?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Nous nous occupons d'*Ecum Secum* dans un autre débat. Parce que nous